

Les relations que les policiers entretiennent avec la communauté tant avec la population qu'avec les partenaires ne sont pas toujours aux beaux fixes. Vous trouverez plus bas une liste.

Lors d'intervention d'urgence :

- Les policiers laissent l'intervenante seule dans la maison avec une mère agressive alors qu'ils sont à discuter.
- Ils sont brusques lorsqu'ils s'adressent aux clients et aux partenaires.
- Ils ne respectent pas toujours la marche à suivre préalablement établie avec les partenaires. C'est-à-dire qu'ils débutent l'intervention avant même que l'intervenante ait pu prendre, ne charge les enfants. Par conséquent, les enfants sont témoins de l'arrestation de la mère en crise.
- Lors d'une fugue, ils ne font pas correctement les recherches de la jeune dans une maison. C'est notre intervenante qui trouve l'adolescente cachée sous l'escalier.

En général :

- Ils banalisent souvent les situations lors de conversation téléphonique.
- Ils parlent souvent trop vite pour que les clients les comprennent.
- Ils sont froids dans leur approche et ne prennent pas toujours le temps d'écouter les personnes.
- Ils ne font pas toujours d'efforts pour établir un lien avec les gens de la communauté.
- Ils ne communiquent pas toujours bien l'information aux personnes. En particulier lorsque les clients désirent porter plainte.
- Ils ont parfois des commentaires inappropriés concernant des clients devant les partenaires (2 fois à notre connaissance).
- Les délais de réponse pour une intervention sont parfois longs.
- Ils ne font pas toujours bien les suivis auprès de la clientèle.

Pour ce qui est des relations avec le centre hospitalier de Havre-St-Pierre, celles-ci sont parfois problématiques, en particulier, de crises.

- Il y a souvent banalisation des difficultés rencontrées par les gens de la communauté.
- Certaines victimes de violence conjugale se font faire la morale par le personnel de soins.
- La plus part du temps, les crises suicidaires sont attribuées à la consommation d'alcool et ne sont pas prises au sérieux. Ce qui fait que les investigations faites auprès de la personne en crise sont faites rapidement par le médecin et que celui-ci oublie certains éléments.
- Une personne peut être retournée plusieurs fois dans la communauté avant d'être finalement admise en isolement pour risque de passage à l'acte. Et ce, même contre l'avis des intervenants de la communauté.
- Le personnel du service de 1^{ère} ligne et du dispensaire n'est pas toujours informé lorsqu'une personne qui a eu un épisode suicidaire est retournée dans la communauté, ce qui fait que celle-ci ne reçoit pas les suivis auxquels elle aurait droit.